

**DECISION**

**OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine.**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6ème Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 novembre 2024, devenue exécutoire à compter du 22 novembre 2024, prolongeant d'un an la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'au 9 juin 2025.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

DECIDE ce qui suit :

Au titre du programme Economie d'énergie - Avance :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. AYIK Ilknur propriétaire occupant très modeste

- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. BAVASSO Giovanni propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à Mme. CHAOUCH Smina propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000 € à Mme. FOURNIER Agnès propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000 € à M. DESPLANCHES Axel et PERROT Anastasia propriétaires occupants modestes
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à Mme. RODRIGUEZ Maria de Carmen propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500 € à M. TROUILLET Mathieu propriétaire occupant très modeste
- 

Au titre du programme Autonomie :

- D'accorder une aide d'un montant de 890 € à M. CHAVOT Jacky propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 2 500 € à M. GERARD Jean-Paul propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 559,84 € à M. GILBERT Alfred Paul propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1330,45 € à M. LAVIGNE Serge propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 883 € à Mme. MICHELY Josette propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 077,80 € à M. PANTALACCI Patrick propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 1 197,80 € à M. SIRAUD Patrick propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 2 500 € à Mme. SZOC Blandine propriétaire occupant très modeste
- D'accorder une aide d'un montant de 768 € à Mme. WOLSTEIN Blandine propriétaire occupant très modeste

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 18 décembre 2025

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 7 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 7 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Montserrat REYES

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Montserrat REYES

